



## 20660 - La répudiation devient- elle effective quand on en a l'intention sans la prononcer?

---

### question

Quand un homme déclare vouloir répudier sa femme au profit d'un autre homme, la répudiation devient-elle effective? Le concerné n'a pas encore répudié sa femme mais il a simplement déclaré qu'il le ferait. Le mariage est-il toujours en cours?

### la réponse favorite

Louange à Allah.

Une telle répudiation n'est pas effective puisque le mari ne l'a pas formalisée. La seule intention ne suffit pas pour rendre la répudiation effective. Voilà l'avis de la majorité des ulémas tel que rapporté par al-Hafedz dans *al-Fateh* (9/394) et attribué par Ibn Qoudamah dans *al-Moughni* (7/121) à l'ensemble des ulémas. Il l'ont argumenté à l'aide d'un hadith cité par al-Boukhari (2528) et par Mouslim (327) d'après Abou Hourayrah (p.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui): «Certes, Allah pardonne aux membres de ma communauté ce qu'ils pensent aussi longtemps qu'ils ne l'auront pas exprimé ou mis en pratique. » Qatadah, l'un des rapporteurs du hadith, dit: « la répudiation non exprimée ne vaut rien. »

Cheikh Ibn Baz a dit: « l'intention de répudier n'est pas une répudiation car celle-ci ne devient effective qu'une fois exprimée verbalement ou par écrit. Il a utilisé le hadith susmentionné comme argument. » Avis juridiques consultatifs islamiques (3/279)

Allah le sait mieux.